

ADAPTER UN SERVICE DU SPORT AUX SPORTS DE LOISIRS

DEPUIS 1992, les équipements sportifs municipaux sont ouverts aux jeunes accompagnés par des animateurs des centres sociaux lors des vacances scolaires et des week-ends. Auparavant seuls les clubs et les écoles y avaient accès. Cette adaptation de l'offre de services aux attentes des jeunes a demandé une coordination et des modifications de pratiques importantes au sein du service du sport. Rencontre avec Pierre-François Bourdeau agent de développement sportif à la ville de Villeurbanne.

Partie d'une proposition du centre social Saint Jean en 1992, cette collaboration s'est généralisée sur tout Villeurbanne, les centres sociaux étant responsables de l'encadrement. L'idée et l'objectif annoncés étaient la prévention de la délinquance par le sport et la mise à disposition des équipements : « allez le samedi soir dans les alentours d'un équipement, vous ne verrez personne dehors, ils sont tous dans le gymnase ! ». Il s'agit là de sport de loisirs et non de compétition. Cette démarche a été appuyée politiquement.

UNE SITUATION FRAGILE QUI NÉCESSITE UNE ATTENTION SOUTENUE

Mais les logiques des services municipaux ne sont pas les mêmes que celles des centres sociaux et des jeunes et des incompréhensions sont apparues. Il a fallu « vaincre » la réticence au changement des gardiens d'équipements, changer des habitudes (la période des vacances scolaires avec la fermeture des équipements diminuait leur charge de travail), négocier avec les syndicats au sujet des horaires de travail... Cette nouvelle offre est plus « un temps d'occupation sportive, de défoulement, de loisir » qu'un atelier sportif cadré. La pratique du football en salle par exemple est difficilement acceptée pour les clubs (pour lesquels c'est interdit) et pour le service du sport qui juge les équipements inadaptés à ce type d'activité.

La mise à disposition des équipements pendant les vacances est aujourd'hui une habitude et si les récriminations remontent facilement aux élus Pierre-François Bourdeau pense « que c'est parce que c'est une pratique récente, dans quelques années l'encadrement par les centres sociaux sera accepté et paraîtra tout à fait normal comme celui des écoles ». Il confirme que le choix des centres sociaux comme structures d'encadrement est judicieux : les animateurs connaissent bien les jeunes et savent « gérer la pression avec le groupe ». Le service municipal complète si nécessaire par un animateur technique et lui-

même peut coordonner l'action et prendre le temps pour « écouter, comprendre, connaître les milieux sportifs et sociaux, créer un espace différent pour faire du sport un bon outil de développement social ». Si cela s'avère nécessaire il provoque une rencontre entre le centre social, le directeur de service, les gardiens...

LES « CLÉS DE LA RÉUSSITE » ?

Cette opération dure depuis maintenant cinq ans. Des changements sont apparus : les gardiens ont accepté l'évolution de leur charge de travail, les centres sociaux se sont adaptés en proposant cette nouvelle offre. Il reste encore à « apporter plus d'organisation, de structuration des animations pour pérenniser cette démarche ».

Le développement de cette offre de service s'appuie sur le volontarisme, la proximité, l'écoute, le dialogue permanents assurés par l'agent de développement. Cette offre s'appuie aussi sur l'implication d'un élu municipal : volonté politique et réorientation du service du sport, présence en cas de conflit et soutien du travail de l'agent... sur le relais assuré par le service du sport dans la gestion des ressources humaines et l'organisation matérielle... et sur la complémentarité assurée par les centres sociaux. Médiation, régulation et prise en compte des attentes d'un public ont permis une combinaison de compétences de différents acteurs. Cette action fait intervenir certains acteurs, notamment les gardiens, qui ne sont pas toujours sensibilisés à de telles activités ce qui provoque incompréhensions, réticences... Ne serait-il pas souhaitable qu'ils puissent bénéficier d'un apport formatif même modeste ?

Si cette action a permis un progrès concernant l'adaptation de l'offre et les compétences des acteurs, elle n'en est pas moins fragile : son bon fonctionnement repose encore beaucoup sur le travail de proximité et de conviction de l'agent de développement sportif. Si elle doit un jour sortir de son champ d'action l'organisation interne du service aura-t-elle suffisamment été imprégnée de cette démarche pour continuer d'exister ? ■

Contact : Pierre-François Bourdeau 04 72 37 72 02

Mots-clés : adaptation professionnelle, gestion des ressources humaines, jeune, projet, service, sport

Rédactrice : Fanny DOUHARD, ASDIC. mai 1997

